



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 25 JANVIER 2022

Date de la convocation :

Le 18 janvier 2022

Date d'affichage :

Le 18 janvier 2022

Nombre de membres :Afférents au conseil
municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 21

Procurations : 6

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq janvier à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Monsieur Laurent POISSANT, Mme Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COQUELLE, M. Romain DRUMEZ, M. Joël OUVRY, Mme Perrine FRUCHART, M. Bruno LOTHE, Mme Virginie MARTEL, Mme Sophie PASSRERIEUX, M. Joël BIGOURD, Mme Jacqueline LACHERAY, Mme Marie-Claire EVRARD-COURTIN, Mme Marie-Claire DEBERT, Mme Angélique WASIL, M. Daniel LAIGLE, M. Jean-Claude BRUNELLE, M. Gaëtan GALLE.

Excusés : M. Didier COMPARON, Mme Nadine DAUTRICHE-WAELES, M. Jimmy DELESTIENNE, M. Serge HERMANT, Mme Virginie MARTEL, Mme Cindy QUESTE.

Absents : M. Alain COURAULT, Mme Sylvie DEBOVE.

Excusés ayant donné procuration : M. Didier COMPARON pouvoir à Philippe CARON, Mme Nadine DAUTRICHE-WAELES pouvoir à M. Jean-Pierre COQUELLE, M. Jimmy DELESTIENNE pouvoir à M. Jean-Claude BRUNELLE, M. Serge HERMANT pouvoir à M. Joël BIGOURD, Mme Virginie MARTEL pouvoir à Mme Catherine BECART, Mme Cindy QUESTE pouvoir à M. Philippe DUTKIEWICZ.

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART

Objet : Demande de subvention :
**« D.A.I.P.H.C.H.A. – Dispositif d’Accompagnement
des Initiatives et des Projets des Habitants de
Collectifs d’Habitants et d’Associations » pour
l’année 2022**

Par délibération en date du 03 décembre 2020, la municipalité a attribué à l’association « les Centres Sociaux de Mazingarbe », une subvention de 5 000€ afin de cofinancer le projet D.A.I.P.H.C.H.A. anciennement F.P.H. – Fonds de Participation des Habitants.

L’objectif de ce dispositif est de soutenir financièrement des micro-projets ponctuels, menés par des habitants, des collectifs d’habitants ou de petites associations, contribuant au renforcement du lien social, du mieux vivre ensemble dans les quartiers prioritaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la subvention de 5 000 euros pour l’année 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l’unanimité (27 pour, 0 contre, 0 abstention).

Attribue à l’Association « les centres sociaux de Mazingarbe » une subvention de 5 000 euros pour le projet D.A.I.P.H.C.H.A. pour l’année 2022.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant